



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 16 juillet 2020

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Christophe BACHOLLE
- Hélène FOUCHER

Etait également présent : Pierre NOUALHAGUET

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Mise en compatibilité du PLU de Vitry-en-Artois (62) pour création d'un parc d'attraction
- Mise en compatibilité du PLU de Sailly-Saillisel (80)
- Mise en compatibilité du PLU de Bornel (60) pour la restructuration en souterrain du réseau de 63kV de transport d'électricité des pays de Thelle, de la vallée de l'Oise et du Vexin français

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Révision du PLU de St Pol-sur-Ternoise (62)
- Elaboration du PLU de Sains-Richaumont (02)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Projet d'aménagement du secteur « Sous-Clémencins » à Crouy (02)
- Projet d'implantation d'une usine de production de parfums de la société Chanel Parfums Beauté à Venette (60)
- Projet d'épandage de cendres de la société Cogénération biomasse Estrées-Mons à Estrées-Mons (80)

Autres dossiers soumis à délibération

Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour le projet de parc photovoltaïque à Leforest (62), soumis à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Hélène FOUCHER, membre permanente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de la ZAC Concorde à Lille (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

Autres dossiers

- Actualisation de la délégation prévue à l'article 17 du décret n°2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au CGEDD

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE